

Règlements du concours « Le Repos... en photos »

Comment participer?

Il suffit d'envoyer vos photographies au Repos Saint-François-d'Assise, à l'adresse qui suit :
<http://www.rsfa.ca/le-repos-en-photos.html>

Participation en ligne seulement. Maximum de 2 photos soumises par semaine par concurrent.

Pour chaque soumission, remplissez le formulaire de participation en ligne, en indiquant un court descriptif de votre sujet, votre nom, votre adresse, votre numéro de téléphone et joignez vos photos en format numérique.

Qui peut participer?

Tout photographe amateur, âgé de 18 ans et plus, et résidant sur le territoire du Grand Montréal. Le concours n'est pas ouvert aux professionnels.

Sont exclus les employés du Repos Saint-François-d'Assise et leurs associés pour ce concours (i.e. les employés du magasin de photographie qui fournira les prix et les membres externes du jury de sélection) ainsi que leur famille immédiate, leur conjoint et toutes les personnes avec qui ils sont domiciliés.

Quand participer?

Du 6 septembre 2016 au samedi 13 mai 2017, 23 h 59.

Quelles sont les spécifications techniques?

Toute photo soumise doit avoir été prise sur les lieux (intérieurs ou extérieurs) du Repos St-François-d'Assise et être sur support numérique uniquement, en format jpg. Elle peut être de format portrait ou paysage. Le côté le plus petit doit avoir un minimum de 2 400 pixels. Les fichiers soumis ne doivent pas dépasser 10 Mo. La modification du contenu des fichiers numériques n'est pas acceptée, mais le recadrage des photos ou la correction du ton ou de couleur sont autorisés, incluant la conversion en noir et blanc.

La photo doit être une œuvre originale du participant. Elle ne doit pas contenir l'image, l'apparence, le nom ou toute autre caractéristique d'identification de toute personne qui n'a pas fourni son consentement exprès par écrit permettant l'utilisation de son image; et ne doit pas contenir ou représenter de pornographie, obscénité, profanation, symbole ou autre matériel pouvant, selon l'opinion du Repos Saint-François-d'Assise, et à sa seule et entière discrétion, offenser les normes de bienséance et de convenance socialement admises.

Droits d'auteur

Le propriétaire des droits d'auteur d'une photo inscrite au présent concours en conserve tous les droits. Cependant, en téléchargeant une photo vers le site du concours, le concurrent accorde au Repos Saint-François-d'Assise, à titre gratuit et pour une durée indéterminée, une licence d'utilisation et de reproduction lui permettant de reproduire, d'utiliser et de communiquer au public de quelque façon que ce soit et sur quelque support que ce soit la photographie. L'acceptation des termes du concours constitue également une garantie donnée par le participant à l'effet que la photographie est originale et qu'il en est le véritable auteur. Le nom de l'auteur accompagnera obligatoirement toute utilisation de sa photographie.

Évaluation des photographies

Le jury sera composé d'employés du Repos Saint-François-d'Assise, d'adjoints externes, tant pour la sélection des photos finalistes que pour la sélection des photos gagnantes (3) et d'au moins un photographe professionnel ou employé du magasin photo qui fournira les prix. Les photos gagnantes seront choisies et évaluées à partir des critères de jugement suivants : composition, contenu et originalité, qualité technique et impact visuel.

Il est à noter qu'une sélection « coup de cœur » défilera périodiquement sur le site web du Repos Saint-François-d'Assise pendant toute la durée du concours.

Prix :

Premier prix : Certificat-cadeau de 1 000\$

Deuxième prix : Certificat-cadeau de 500\$

Troisième prix : Certificat-cadeau de 250\$

Le dévoilement des gagnants et la remise des prix se feront lors du lancement de l'exposition des photos finalistes le mercredi 7 juin 2017, à 19 h, à la Maison de la culture Mercier-Est. Les gagnants devront accepter leur prix tel quel, il ne pourra être échangeable contre un prix en argent.

À vos caméras et bonne chance!